

Mise en place d'un programme pour une mobilité "scolaire" plus respectueuse de l'environnement

Plusieurs collectivités de la région Grand Est ont choisi d'adhérer au programme Moby. En s'inscrivant dans cette démarche éco-responsable, ces collectivités vont ainsi permettre aux élèves, aux parents mais aussi à tout le personnel des écoles de 24 établissements scolaires, d'apprendre comment optimiser leurs modes de déplacements en privilégiant les mobilités actives et partagées.

Moby un programme d'écomobilité scolaire conçu et piloté par Eco CO2

Il permet d'accompagner les collectivités dans la mise en place de solutions pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de polluants atmosphériques aux abords des établissements scolaires (élémentaires, collèges et lycées). En plus des effets bénéfiques sur l'environnement, l'enjeu est l'amélioration de la sécurité routière et de la santé des élèves.

La mobilité, un enjeu qui nécessite la concertation de tous les acteurs concernés

74% des parents sont volontaires pour participer à des réunions de concertation pour améliorer les déplacements autour des établissements scolaires. Et la concertation est bien au cœur du programme Moby avec la mise en place d'un comité spécifique, le comité Moby, qui réunit des parents, élèves, enseignants et membres des collectivités. Après un diagnostic sur site, le comité Moby choisit les solutions de mobilités durables adaptées à l'établissement : challenge vélo, modifications des stationnements, pédibus...

Les collectivités du Grand Est qui s'engagent pour favoriser les déplacements actifs et partagés avec le programme MOBY sont :

- Angevilliers (Moselle) : 1 établissement
- Muttersholtz (Bas-Rhin) : 1 établissement
- Barr (Bas-Rhin) : 3 établissements
- Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales (Vosges) : 4 établissements
- Pôle territorial et rural du Val de Lorraine et ses 4 Communautés de Communes des Bassin de Pompey, Bassin de Pont-à-Mousson, Mad & Moselle et Seille et Grand Couronné (Meurthe et Moselle) : 4 établissements
- Communauté d'agglomération du grand Verdun : 2 établissements
- Collectivité européennes d'Alsace : 9 établissements

Les 24 établissements concernés seront sensibilisés à l'écomobilité scolaire via un dispositif pédagogique de sensibilisation et d'information autour d'ateliers, de discussions, d'activités d'expression artistiques ou de pratiques sportives.

Conçues en collaboration avec les enseignants ces animations abordent les thématiques clés comme la santé, la qualité de l'air, les nuisances sonores, le vivre ensemble ou encore le réchauffement climatique.

Mobilité scolaire et environnement : des parents favorables à l'implication des collectivités



Les résultats du baromètre national « les parents et les transports domicile – établissement scolaire » mené par Eco CO2 avec l'institut IFOP depuis 2020, confirme que 55% des parents souhaitent que les pouvoirs publics facilitent l'utilisation des mobilités actives et partagées aux abords des écoles.

Le sondage révèle que 55% des parents sont prêts à privilégier la mobilité active alors que seulement 30% de ces trajets s'effectue à vélo et à pied. Les conditions de sécurité sont déterminantes puisque 59% des parents citent la sécurité comme le frein

principal à l'utilisation des mobilités actives.

Il montre aussi que 39% des élèves habitent à moins de 2 km de leur établissement et 64% dans un rayon de 5 km.

26 % des parents accompagnent leur enfant à l'école et 80% d'entre eux reconnaissent les bienfaits pour la santé de leur enfant, notamment à long terme sur : les maladies cardio-vasculaires et sur le contrôle du poids de l'enfant.

« Ce baromètre révèle que les courtes distances domicile – établissement scolaire sont adaptées au développement des mobilités actives et partagées si la sécurisation des abords des établissements est jugée suffisante. Les collectivités locales sont, dans la majorité, dépourvues de données, d'outils et de méthodes pour la mise en place de Plans de Déplacements Établissement Scolaire (PDES). Le programme Moby permet aux collectivités de comprendre les pratiques de déplacement et les enjeux de chaque établissement, de choisir collectivement les actions à mettre en œuvre et d'assurer le développement et la pérennité des changements obtenus », commente Bertrand Dumas, Chef de Projet MOBY chez Eco CO2.

Source :

*Sondage IFOP menée du 15 au 22 juillet 2021 auprès d'un échantillon de 1003 parents ayant au moins un enfant scolarisé à l'école élémentaire, au collège ou au lycée. Échantillon représentatif de la population française.

A propos de MOBY - www.moby-ecomobilite.fr

Moby est le 1er programme d'ecomobilité scolaire national financé par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Il vise à favoriser l'utilisation des modes de déplacement actifs pour les déplacements liés à la vie scolaire des élèves et du personnel des écoles élémentaires, collèges et lycées afin d'accélérer la transition écologique. Eco CO2 travaille avec des associations locales impliquées dans leur territoire pour accompagner les collectivités territoriales et les établissements scolaires. Co-signataires de la convention, les sociétés DISTRIDYN, EDF, ENERCOOP, ENGIE, LES MOUSQUETAIRES, SAVE financent une grande partie du programme Moby.

A propos d'Eco CO2 – www.ecoco2.com

Créée en 2009, Eco CO2 est une éco-entreprise innovante de l'économie sociale et solidaire. Sa mission est de sensibiliser les citoyens et les organisations à la réduction durable de leur impact environnemental afin d'accélérer la transition écologique par le changement de comportement. Un de ses domaines d'expertise est la gestion et le déploiement de programmes générateurs de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Eco CO2 déploie des programmes d'accompagnement sur les économies d'énergie et la mobilité durable, conçoit des outils de mesure et réalise des études comportementales.

Contacts presse Eco CO2 : agence VLC
Valérie Leseigneur – valerie@agencevlc.com
Tél. : + 33 (0)6 68 80 37 35